

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES**

**Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

N°2023_046

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 24	Votants 27
Date de Convocation	2 juin 2023		
Séance du	9 juin 2023		
<p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire,</p> <p>Etaient présents : J.Ch. MORICONI – C. LEVY — Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – G. CASAS – F. PLUJA – A. BERNARD – A. LOPEZ – J.M. THOBOIS – P. DONOT – E. BREBION – T. RENARD – D. CREN – V. GUILLEMIN – C. BALDO – P. MARECHAUX – M. MARTIN – N. COLELLA – J. BADIE – P. WADIH – A. BAUER – A. LE MOIGNE – E. MARTIN</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : M. SANDRAS-MACH à A. CORDERO – F. PORTELA à J.Ch. MORICONI – H. BARBAROS à F. PLUJA</p> <p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Catherine LEVY</p>			

OBJET : Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec l'association 30 millions d'amis

Depuis 2017, un partenariat a été mis en place avec l'association 30 millions d'amis afin de permettre la stérilisation et l'identification des chats errants sur la commune. Afin de poursuivre cette action, il est proposé au conseil municipal d'approuver la participation au financement des actes de stérilisation et d'identification, et d'autoriser le maire à signer la convention.

Le budget global est établi en fonction du nombre de chattes/chats recensé(e)s dans le questionnaire annexé à la présente convention. La municipalité et la Fondation 30 Millions d'Amis participeront financièrement, chacune, à hauteur de 50 % des frais des stérilisations et des puces électroniques, à hauteur des montants maximums suivants (pour cette année, la somme de 1 350 € pour 30 chats) :

- 80 € TTC pour une castration + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille) ;
- 100 € TTC pour une ovariectomie + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille) ;
- Et exceptionnellement 120 € TTC pour une ovariectomie + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille).

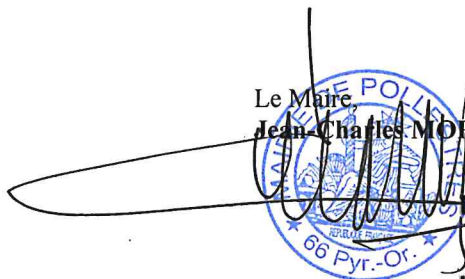
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la participation de la commune à hauteur de 50% du financement des actes de stérilisations et d'identification ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Mis en ligne le 14/06/2023

Le Maire
Jean-Charles MORICONI.



REÇU EN PREFECTURE

le 13/06/2023

Application agréée E-legalite.com